AR Prefecture

046-214601452-20230221-2023_001_005-DE Reçu le 23/02/2023



Nº 2023/001/005

Département du Lot Arrondissement de GOURDON Canton de SOUILLAC DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LACHAPELLE-AUZAC

Séance du 21 février 2023

Nº 2023/001/005

OBJET: Avis sur le projet « Parc Photovoltaïque Poux Del Lac »

Le 21 février à 19 heures 00, les membres du conseil municipal de la commune de Lachapelle-Auzac se sont réunis à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. MAURY Ernest, Maire et sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. MAURY Ernest, Mme HIRONDE-BONNET Jeanine, M. SCHIEX Pascal, M. LEYMARIE Théophile, M. VAURIJOUX Laurent, Mme MENINA Anne, M. DELBREIL Didier, M. BOULDOIRE Pierre, M. FAUREL Jo, Mme PONSART Annick, Mme TRÉPIÉ Mélanie, M. CAVARROC Guy, Mme MARCENAC Isabelle formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Absents: Mme MAGNE Emeline et M. CASTANET Éric.

Procuration: Mme MAGNE Emeline a donné procuration à M. VAURIJOUX Laurent.

M. Le Maire déclare que la séance est ouverte et s'enquiert des procurations qu'il contrôle. Il invite ensuite, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal à désigner un secrétaire de séance, propose pour cette fonction Mme TRÉPIÉ Mélanie, qui accepte et que le Conseil à l'unanimité investit.

La convocation a été faite le 14 février 2023.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de centrale photovoltaïque au lieu-dit « Poux Del Lac » à Lachapelle-Auzac, dont le maître d'ouvrage est la société « SAS Parc Solaire Poux Del Lac - SOLARVIA » 1973 Boulevard de la Défense – 92000 NANTERRE, a fait l'objet d'une demande permis de construire, date du 26/01/2023 sous le n° PC 04614523S0001

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion de travail du 09 novembre 2022, M. VERNET, représentant la société VINCI Autoroutes est venu présenter ce projet photovoltaïque et expliquer leur démarche, ce qui le différencie par rapport à d'autres projets qui ont pu être portés sur la commune et répondre aux diverses questions de l'assemblée.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de donner son avis sur ce projet.

AR Prefecture

046-214601452-20230221-2023_001_005-DE Reçu le 23/02/2023

A la demande d'un tiers des membres présents (M) ne HIRONDE-BONNET Jeanine, M. SCHIEX Pascal, M. FAUREL Jo, M. CAVARROC Guy et M. MAURY Ernest) le vote quant à cette délibération sera effectué à bulletin secret

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, se prononce comme suit :

- 2 votants POUR
- 11 votants CONTRE
- 1 ABSTENTION

Pour extrait certifié conforme, Lachapelle-Auzac, le 23 février 2023

Le Maire Ernest MAURY